SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

> « Pour assurer une continuité financière alignée sur le cycle de vie des écosystèmes, les fonds fiduciaires pour la conservation constituent une réponse appropriée et indispensable ». THÉOPHILE ZOGNOU

PR THÉOPHILE ZOGNOU, PRÉSIDENT DU CONSORTIUM DES FONDS AFRICAINS POUR L'ENVIRONNEMENT (CAFÉ)

« Les fonds fiduciaires doivent devenir des piliers du financement de la conservation en Afrique »

Dans cette interview, le président du Consortium des fonds africains pour l'environnement (Café), le Pr Théophile Zognou, revient sur la 16e assemblée générale de l'organisation, qui s'est tenue du 28 septembre au 2 octobre 2026 à Bissau (Guinée-Bissau). Il soutient que les fonds fiduciaires, la fiscalité écologique et la finance innovante doivent permettre au continent de réduire sa dépendance aux financements extérieurs et de placer les communautés au cœur de la conservation.



Entretien réalisé par Seydou KA

Quel bilan tirez-vous de la 16e assemblée générale du Consortium des fonds africains pour l'environnement (Café) ?

La Déclaration de Bissau, adoptée, le 30 septembre 2026, par l'ensemble des membres du Café et signée avec les ministres de l'Environnement de la Guinée-Bissau et du Sénégal, contribue à ériger les Fonds fiduciaires pour la conservation (Ffc) en piliers durables de l'architecture de financement de la biodiversité en Afrique. Plus de 160 participants venus de 58 pays, dont 32 d'Afrique, se sont réunis à l'occasion de cette 16e assemblée générale. Les engagements pris sont importants, mais le principal reste, à mon sens, la mise en œuvre des réformes fiscales écologiques. Elles doivent permettre au continent de financer lui-même la protection de son environnement, mais aussi une partie de son développement afin de réduire considérablement sa dépendance aux financements extérieurs.

> *La conservation ne peut réussir tant que les populations locales sont traitées comme de simples bénéficiaires passifs. Elles sont les gardiennes originelles de la biodiversité*

Qu'est-ce qui distingue les Fonds fiduciaires pour la conservation des mécanismes internationaux classiques ?

La différence réside particulièrement dans la durabilité financière et la gouvernance autonome. Le financement international classique repose souvent sur des projets de courte durée, généralement trois à cinq ans. Les Ffc, eux, construisent des fonds de dotation dont le capital est préservé et investi afin de générer des revenus pérennes. C'est ce qui permet d'assurer la continuité des actions sur le terrain. Mais, leur particularité tient aussi à leur mode de fonctionnement. Les projets sont élaborés en Afrique, par des Africains, à partir des réalités des communautés. Ils sont ensuite gérés par des instances indépendantes, notamment les Conseils d'administration et les directions exécutives, avec des instruments d'évaluation et de suivi adaptés aux contextes locaux. En définitive, lorsque nous finançons la nature, nous finançons la résilience. Et lorsque nous protégeons les écosystèmes, nous protégeons en même temps les moyens de subsistance des populations.

Vous insistez donc sur la nécessité de sortir des cycles de financement de trois ou cinq ans. Quels sont les mécanismes les plus réalistes pour garantir des ressources aux aires protégées et aux communautés sur 20, 30 ans, voire plus ?

Pour assurer une continuité financière alignée sur le cycle de vie des écosystèmes, les Fonds fiduciaires pour la conservation constituent une réponse appropriée et indispensable. Leur modèle permet de préserver le capital initial, de faire fructifier les placements grâce à une bonne gestion et d'investir une part croissante des capitaux directement sur le continent africain, conformément aux engagements de la Déclaration de Kinshasa. Il faut également mobiliser davantage les instruments de finance innovante. Je pense notamment à l'économie bleue et au carbone bleu, lesquels offrent des possibilités importantes pour restaurer et valoriser durablement les écosystèmes marins et côtiers. Les conversions de dette contre nature et le financement mixte peuvent également permettre la mobilisation des capitaux privés. Mais, tous ces mécanismes doivent être accompagnés d'une fiscalité écologique permettant de mieux capitaliser les fonds africains. C'est cette combinaison entre ressources nationales, financements innovants et fonds de dotation qui peut nous donner une véritable visibilité à long terme.

Le déficit mondial de financement de la biodiversité reste pourtant considérable. Comment faire en sorte qu'une part beaucoup plus importante des financements internationaux soit directement mobilisée et gérée par les institutions africaines ?

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal rappelle l'ampleur du défi. Le déficit annuel de financement de la biodiversité est estimé à environ 700 milliards de dollars, tandis que la Cible 19 prévoit la mobilisation d'au moins 200 milliards de dollars par an d'ici à 2030. Pour que ces ressources bénéficient davantage aux institutions africaines, il faut d'abord que les partenaires bilatéraux, multilatéraux et philanthropiques privilégient des allocations de capitaux flexibles et pluriannuelles, surtout à travers les Ffc africains.

Ensuite, les États doivent parler d'une seule voix pour revoir les circuits actuels de financement. Une part importante des ressources transite encore par des intermédiaires à travers les bureaux d'études, les consultants et une multitude d'Ong. Nous devons progressivement inverser cette tendance et renforcer les institutions africaines capables de gérer directement ces financements. Il faut enfin faciliter l'accès des Ffc aux grands guichets mondiaux, notamment le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds mondial pour la biodiversité et le Fonds vert pour le climat.

Vous placez les communautés au cœur de la conservation alors qu'elles restent souvent éloignées des ressources. Comment changer cette situation ?

La conservation ne peut réussir tant que les populations locales sont traitées comme de simples bénéficiaires passifs. Elles sont les gardiennes originelles de la biodiversité, les détentrices de savoirs traditionnels et des partenaires décisionnels de premier plan.

Les Ffc doivent donc adapter les mécanismes de petites subventions aux capacités administratives des organisations communautaires, des associations de femmes, des jeunes et des autorités traditionnelles. Il faut aussi intégrer les savoirs écologiques traditionnels, protéger les sites sacrés et respecter le consentement libre, informé et préalable dans la gestion des aires protégées.

De la même manière, les revenus générés par l'économie bleue, le carbone bleu ou encore l'écotourisme doivent profiter directement aux ménages riverains et aux communautés qui vivent autour des écosystèmes concernés.

C'est une conviction forte : lorsque nous investissons dans les communautés, nous investissons dans la conservation. Et au-delà, nous investissons dans l'avenir.

Après la rencontre de Bissau, quel sera le prochain grand chantier du Café ?

Le premier chantier sera de consolider les fonds émergents, singulièrement le Liberia Conservation Fund, le Fonds du bassin Cubango-Okavango, qui concerne l'Angola, le Botswana et la Namibie, ProAzul au Mozambique et le Fonds fiduciaire guinéen. Nous allons également accompagner le processus de création d'un fonds fiduciaire au Sénégal.

Nous devons ensuite porter les décisions de Bissau dans les grandes rencontres internationales, notamment à la Cop17 sur la biodiversité, à Erevan, en octobre 2026, au Congrès mondial Impact 6, à Dakar, en mars 2027, ainsi qu'auprès de l'Union africaine.

Vous avez récemment été au Sénégal. Quel message avez-vous adressé aux autorités ?

Le message du Café s'articule autour de trois axes. D'abord, nous saluons la signature de l'accord de coopération entre la Guinée-Bissau et le Sénégal pour la préservation intégrée des espaces marins, côtiers et des mangroves partagées. La présence active de la délégation sénégalaise et la signature de la Déclaration de Bissau par S. E. M. Aliou Gori Diouf, ministre de l'Environnement et de la Transition écologique, constituent, à cet égard, un signal important.

Ensuite, le Café et ses 25 fonds membres sont disponibles pour accompagner l'étude de faisabilité et la mise en place d'un Fonds fiduciaire dédié aux aires protégées du Sénégal.

Enfin, nous demandons solennellement au ministre de porter personnellement le projet de réforme fiscale écologique. Le Sénégal pourrait ainsi devenir un modèle de financement durable de la conservation dans la sous-région.

L'enjeu, au fond, est de faire en sorte que l'Afrique ne soit plus seulement un espace où l'on vient financer des projets de conservation, mais qu'elle soit capable de mobiliser, de gérer et de pérenniser ses propres ressources. C'est à cette condition que nous pourrons parler d'une véritable appropriation africaine du financement de la biodiversité.

« *Les fonds fiduciaires pour la conservation offrent un modèle éprouvé pour articuler capital naturel et capital financier* **OLIVIER SANTI**

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

DU CAPITAL NATUREL AU CAPITAL FINANCIER

Les nouvelles opportunités de l'économie durable au Sénégal

Dans le sillage d'un entretien accordé au quotidien « Le Soleil » par le Professeur Théophile Zognou, président du Consortium africain des fonds pour l'environnement (Café), Olivier Santi, associé gérant de Cristal capital, un fonds d'investissement basé à Genève, donne quelques pistes pour attirer des capitaux pour le financement de la biodiversité. À son avis, le Sénégal dispose d'atouts considérables : ses mangroves, ses ressources halieutiques, ses Aires marines protégées (Amp) et ses écosystèmes terrestres constituent un capital naturel essentiel à la sécurité alimentaire, à la protection du littoral, au tourisme et à l'activité économique.

C'est pourquoi il estime que la préservation de ce patrimoine doit être envisagée comme un investissement de long terme et non comme une simple charge environnementale. « Comme tout capital, il doit être protégé, entretenu et valorisé durablement, en associant en priorité les populations locales qui doivent trouver un intérêt économique direct à sa préservation », explique M. Santi.



Olivier Santi, gérant de Cristal capital.

Pour lui, les fonds fiduciaires pour la conservation offrent un modèle éprouvé pour articuler capital naturel et capital financier. Cela, en faisant converger les intérêts économiques, environnementaux et sociaux. Leur ancrage local permet, à son avis, d'associer les communautés à la protection et à la valorisation de leur patrimoine tout en sécurisant les financements à long terme.

À Dakar, les travaux préparatoires à la création d'un fonds fiduciaire de conservation, présentés, à Bissau, par Wetlands International et ses partenaires, constituent une avancée concrète pour évaluer les besoins et structurer les financements.

À Bissau, les fonds fiduciaires africains ont affirmé leur volonté de renforcer leur autonomie, de diversifier leurs ressources et de mobiliser davantage de capitaux sur le continent. Quelques jours plus tard, à Genève, les rencontres internationales Building Bridges, consacrées à la finance durable et qui vont du 6 au 8 octobre 2026, ont fait écho à cette ambition : passer des engagements aux investissements en mobilisant les capitaux autour de projets structurés et adaptés aux réalités africaines.

« De Bissau à Dakar en passant par Genève, une même dynamique est à l'œuvre : faire converger les initiatives, les compétences et les capitaux, pour que la préservation du patrimoine naturel devienne un véritable moteur de développement économique durable au Sénégal », conclut Olivier Santi.

Seydou KA

THIÈS

Le maire annonce un programme de reboisement de caïlcédrats

(APS) – Le maire de Thiès, Babacar Diop, a annoncé un programme de reboisement de caïlcédrats, après que certains de ces arbres géants associés à l'identité de cette ville ont été déracinés lors de l'orage du 20 août dernier. « L'hivernage a causé la perte de nombreux arbres. Par ailleurs, certains doivent être abattus en raison du réel problème de sécurité qu'ils posent », a-t-il indiqué, jeudi 8 octobre, lors du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2027 à l'hôtel de ville.

Pour le premier magistrat de la ville de Thiès, cette situation impose la préservation de ce patrimoine écologique.

« Il faut, aujourd'hui, un véritable programme de renouvellement des caïlcédrats à Thiès », a martelé le Dr Diop. Il a d'ailleurs précisé que le remplacement de ces arbres sera une priorité municipale au cours des prochaines années.

Connus sous le nom scientifique de « Khaya senegalensis » et introduits dans le paysage de Thiès vers 1933 pour apporter de l'ombrage, de la fraîcheur et du charme écologique, ces arbres sont, aujourd'hui, menacés par le vieillissement, les intempéries et l'action anthropique. Ces ligneux sont aussi devenus de réelles menaces pour la sécurité des populations. En août dernier, lors du Concours de recrutement des élèves-maîtres (Crem), des candidats avaient frôlé le pire lorsqu'une branche s'était écrasée sur la toiture de la salle où ils composaient au Cem Malick Sy de Thiès. D'autres faits similaires se sont produits ces dernières années.



Dr Babacar Diop, maire de Thiès.